

Chaleur RSC Board of Directors

Special meeting

Minutes

Wednesday, July 24, 2024

6:30 pm

Chaleur RSC Board Room

702 Main Street, suite 2

Petit-Rocher

Recording of attendance and verification of quorum Kim Chamberlain, Bathurst

Daniel Guitard, Belle-Baie
Charles Doucet, Belle-Baie
Paul Arseneault, Belledune
Cynthia Robinson, Belledune
Laura McNulty, Rural District
Nathalie Paulin, Rural District
Michael Willett, Bathurst

Staff Present

Jocelyne Hachey, Executive Director
Jennifer Pitre, Community Development Manager
Thomas Lizotte, Director of Communication

Staff Absent

Dayna Anderson, Solid Waste Management Director
Shirley deSilva, Economic and Tourism Development Director
Denis Bujold, Local Services Manager, Dept. Environment & Local Government

1. Call to order and opening statements

Meeting called to order by the meeting Chairperson, Mr. Paul Arseneault, at 6:30 p.m.

2. Recording of attendance and verification of quorum

The meeting chairperson declares that quorum is met.

3. Adoption of agenda

Moved By: Kim Chamberlain

Seconded By: Micheal Willett

THAT the agenda be approved as presented.

4. Conflict of interest declarations

None

5. World Acadian Congress

There is a consensus that Michael Willett and Gaston Frenette represent the Chaleur region at the 2024 CMA and as delegates for our bid to host the CMA in 2029

6. Community Development

6.1 Shared Infrastructure

6.1.1 Summary of mediation process

The CEO presents a summary of the mediation process that took place with stakeholders to resolve a cost-sharing agreement for shared infrastructure with the CRSC community members.

6.1.2 Summary of proposed scenario

The scenario proposed by the committee is presented to the Board.

6.1.3 Adoption of the tentative agreement

WHEREAS the Ville de Belle-Baie notified the CRSC via a letter dated January 9, 2024, expressing its intention to achieve a cost-sharing agreement for regional sports and recreational infrastructure, based on principles of fairness and transparency.

WHEREAS the Ville de Belle-Baie welcomes the presence of mediators to facilitate discussions in this matter.

WHEREAS the Shared Infrastructure Committee actively engaged in five (5) mediation sessions with the support of two (2) provincial mediators, aiming to reach an agreement that reflects principles of equity, transparency, and accountability.

WHEREAS multiple scenarios were thoroughly analyzed by the committee members, and the scenario recommended satisfactorily addresses all concerns from all parties, as outlined in the current agreement terms.

WHEREAS the owner of the infrastructure element in question agrees that the committee shall be responsible for oversight of the infrastructure and provides a detailed financial and operational report on the infrastructure including an assessment of its use as stipulated in Article 18.4(2)(b)(i) and (ii) of the regulation under the Regional Services Delivery Act.

WHEREAS the CRSC board has tasked the committee to promptly return with a recommendation following the mediation process.

THAT the CRSC adopts the tentative agreement as presented in the current agenda item 6.1.3.1.

Proposed by : Kim Chamberlain

Seconded by : Laura McNulty

Proposed by : Cynthia Robinson

Seconded by : Micheal Willett

THAT the proposed tentative agreement be amended by deleting: *for each % increase in eligible costs, the maximum for Belledune will increase by the same %, starting with the 2025 budget. of the tentative agreement*

Proposed by : Daniel Guitard

Seconded by : Aucun

That the motion be tabled.

As there was no seconder, the motion was not put to a vote.

Members Daniel Guitard and Charles Doucet leave the meeting at 7:44 p.m.

That the CRSC adopt the proposed amendment.

MOTION ADOPTED

THAT the CRSC adopt the tentative agreement as amended

MOTION ADOPTÉE

7. New business

None

8. In Camera Session

None

9. Adjournment

The meeting is adjourned at 7:58 p.m.

Conseil d'administration CSR Chaleur

Réunion extraordinaire

Procès-verbal

le mercredi 24 juillet 2024

18 h 30

Salle de conférence CSR Chaleur

702, rue Principale, suite 2

Petit-Rocher

Présence et constatation du quorum Kim Chamberlain, Bathurst

Daniel Guitard, Belle-Baie
Charles Doucet, Belle-Baie
Paul Arseneault, Belledune
Cynthia Robinson, Belledune
Laura McNulty, District rural
Nathalie Paulin, District rural
Michael Willett, Bathurst

Fonctionnaires Jocelyne Hachey, Directrice générale
Jennifer Pitre, Gestionnaire Développement Communautaire
Thomas Lizotte, directeur des communications

Fonctionnaires Absents Dayna Anderson, Directrice de la Gestion des déchets solides
Shirley deSilva, directrice développement économique et touristique
Denis Bujold, Gestionnaire des services locaux, Environnement et Gouvernements locaux

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Réunion appelée à l'ordre par le président d'assemblée, Monsieur Paul Arseneault à 18 h 30.

2. Présence et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Kim Chamberlain

Appuyé par : Micheal Willett

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune

5. Congrès mondiale acadien

Il y a consensus que Michael Willett et Gaston Frenette représentent la région Chaleur au CMA 2024 et agissent comme délégués pour notre candidature à l'accueil du CMA en 2029.

6. Développement Communautaire

6.1 Infrastructures partagées

6.1.1 Sommaire du processus de médiation

La directrice générale présente le sommaire du processus de médiation qui eut lieu avec les parties prenantes pour la résolution d'une entente de partage des coûts pour les infrastructures partagées avec les communautés membres de la CSRC.

6.1.2 Résumé du scénario proposé

Le scénario proposé par le comité est présenté au CA.

6.1.3 Adoption de l'entente de principe

ATTENDU QUE la Ville de Belle-Baie a avisé la CSRC par l'entremise d'une lettre datée du 9 janvier 2024 qu'elle désire arriver à un partage des coûts pour les infrastructures régionales sportives et récréatives, selon une entente équitable et transparente;

ATTENDU QUE la Ville de Belle-Baie invite volontiers la présence de conciliateurs pour faciliter les discussions à cet effet. Attendu que le comité des infrastructures partagées a participé activement à cinq (5) séances de médiation avec l'appui de deux (2) médiateurs provinciaux, afin d'arriver à une entente qui reflète les principes d'équité, de transparence et de reddition des comptes;

ATTENDU QUE de multiples scénarios ont été analysés de manière approfondie par les membres du comité et que le scénario recommandé par cette dernière adresse favorablement toutes les préoccupations des différents partis, retrouvées dans les modalités de l'entente actuelle. Attendu que le propriétaire de l'élément de l'infrastructure en question est d'accord que le comité est chargé de sa surveillance et présente un rapport détaillé sur les finances et l'exploitation de l'élément d'infrastructure, y compris une évaluation de son utilisation telle que stipulé dans l'article

18.4(2)(b)(i) et (ii) du règlement de la Loi sur la prestation des services régionaux;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CSRC a mandaté le comité de lui revenir promptement avec une recommandation à la suite du processus de médiation;

QUE la CSRC adopte l'entente de principe tel que présenté au point 6.1.3.1 de l'ordre du jour de la présente réunion.

Proposé par : Kim Chamberlain

Appuyé par : Laura McNulty

Proposé par : Cynthia Robinson

Appuyé par : Micheal Willett

Que l'entente de principe proposée soit amendée en supprimant: *pour chaque % d'augmentation des coûts admissibles, le maximum pour Belledune augmentera du même %, et ce, à partir du budget 2025.* de l'entente de principe.

Proposé par : Daniel Guitard

Appuyé par : Aucun

Que la motion soit tablée.

Étant donné qu'il n'y a pas de secondaire la motion n'est pas mise au vote.

Les membres Daniel Guitard et Charles Doucet quittent l'assemblée à 19h44.

QUE la CSRC adopte l'amendement proposé.

MOTION ADOPTÉE

QUE la CSRC adopte l'entente de principe tel qu'amendé

MOTION ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

Aucune

8. Séance à huis clos

Pas de session huis clos

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 58